

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Marne
Arrondissement de Reims
Commune de Gueux

COMPTE - RENDU

Commune de Gueux

Conseil municipal DU 8 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit juin à vingt heures, les Participants du Conseil Municipal, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Monsieur, adressée le 03/06/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de participants dont le conseil doit être composé : 19
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présidence : Jean-Pierre RONSEAUX, Maire

Etaient présents :

BISTER Gaëtan	PORTELETTE Florence
BOUDILLET Thierry	PREVOST Frédérique
COLZY Hélène	RONSEAUX Jean-Pierre
DEGODET Laurent	SAMAIN Frédéric
HOURLIER Brigitte	SOUCHON Pierre-François
LEROY Denis	TROYON Magalie
MORETTI Marie	VIGOUR Nicolas
MOUZON Patrick	

Mandat de procuration : DEVULDER Laetitia par MORETTI Marie, LAHAYE Pascale par MOUZON Patrick, MARIE Jacques par BISTER Gaëtan, MARTINS Catherine par COLZY Hélène

Secrétaire de séance : Madame COLZY Hélène

Participants présents.....15
Absents ayant donné mandat de procuration.....4
Absent.....0
Votants.....19

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame COLZY Hélène est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

I. DELIBERATIONS

DE 062021 - 48 Autorisation pour lancement consultation maitrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la salle multi-activités

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	19	19	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle que des crédits ont été affectés au budget 2021 pour la rénovation et l'isolation thermique de la salle multi-activités. Ce projet peut bénéficier de subventions au titre du plan de relance et du fonds d'investissement 2022 mis en place par le Grand Reims.

Pour ce faire une étude de faisabilité a été demandée afin d'évaluer le montant de travaux consistant en :

- l'extension et la rénovation du bâtiment existant*
- l'habillage des façades sur existant*
- la restructuration du RDC.*

Pour pouvoir bénéficier des subventions, Il est opportun de lancer une consultation pour la maitrise d'œuvre avant la période estivale et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer cette offre sur la plateforme des marchés publics.

Vu les articles de la commande publique,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur RONSEAUX,

et après en avoir délibéré par 19 voix pour,

Le conseil municipal **DECIDE:**

- de **lancer** une consultation selon la procédure adaptée (MAPA) pour la restructuration et la rénovation thermique de la salle multi-activités.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document ayant rapport à ce projet.

DE 062021 - 49 Demande de subvention auprès de la DRAC au titre de l'acquisition de tous supports "2eme fraction" pour la Médiathèque de Gueux

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	19	19	0	0	0

Madame COLZY expose à l'assemblée qu'une enveloppe est encore réservée à l'acquisition de livres de la médiathèque pour les exercices 2021-2022 et 2023. Était prévue une participation de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de 40% mais dans le cadre du plan de "relance bibliothèques" la participation s'élèvera à 50%.

Il est ainsi prévu une dépense de 10 000 euros chaque année sur les trois prochaines années, dont 5 000 euros seront pris en charge par la DRAC.

Après avoir entendu l'exposé de Madame COLZY,

et après en avoir délibéré par 19 voix pour,

le conseil municipal :

DECIDE :

- de demander une participation à la DRAC au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), dans le cadre de l'ouverture de la médiathèque, 2ème fraction, pour les années 2021 2022 et 2023, à hauteur de 50 % du montant de 10 000 € HT par année, selon le plan de financement établi ci -dessous :

LOT	2021	2022	2023
Lot 1 (Romans, fictions, documentaires, ...)	7 500€	7 500€	7500 €
Lot 2 (Gros caractères)	300€	300€	300€
Lot 3 (BD + Mangas)	1 100€	1 100€	1100€
Lot 4 (DVD + Jeux vidéo)	1 100€	1 100€	1100€
total	10 000€	10 000€	10 000€

- de prévoir un budget de renouvellement à hauteur de 2 € HT / habitant / an à compter de 2024.

DE 062021 - 50 Acquisition d'un photocopieur pour la Caisse des Ecoles et choix de l'amortissement

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	19	19	0	0	0

Monsieur le Maire informe le conseil de la future acquisition d'un photocopieur pour la Caisse des Ecoles pour un montant total de 2935 € HT soit 3522 € TTC.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L23121-2 et R2321-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptabilité M14,

Considérant la possibilité pour les communes de moins de 3500 habitants de pratiquer l'amortissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour,

Décide :

- De **choisir** la durée d'amortissement linéaire pour l'achat du photocopieur pour la Caisse des écoles à **5 ans**,
- de **fixer** les annuités suivantes à compter de **2022** comme suit (pour un montant total d'acquisition de 3522 € TTC) :

ANNEE 2022	ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026
704	704	704	704	706

DE 062021 - 51 Autorisation donnée au Maire pour signer les avenants des cellules commerciales

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	19	19	0	0	0

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des travaux supplémentaires pour les lots :

- *LOT 1 : pour les réseaux supplémentaires + modification murs de refend - BÂTIMENT ASSOCIÉ*
- *LOT 2 : pour la galvanisation des éléments métalliques extérieurs - WILHELM.*
- *LOT 4 : pour la fourniture + pose porte supplémentaire – FRECHIN.*

Vu les montants des marchés signés avec les entreprises correspondantes,

Vu l'article 139.6 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'article 139.2 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant la nécessité de réaliser les prestations supplémentaires,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 19 voix pour,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 LOT 1 GROS ŒUVRE-ELECTRICITE **Le Bâtiment Associé** pour un montant de **16 161.59 € HT** (plus-value), représentant 5.77 % du montant du marché initial (selon avenant 1 en annexe).
- **APPROUVE** l'avenant n°1 LOT 2 CHARPENTE METALLIQUE **Wilhelm** pour un montant de **2850 € HT** (plus-value), représentant 2.45 % du montant du marché initial (selon avenant 1 en annexe).
- **APPROUVE** l'avenant n°1 LOT 4 MENUISERIES EXTERIEURES **Fréchin** pour un montant de **1100 € HT** (plus-value), représentant 0.93% du montant du marché initial (selon avenant en annexe).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à leur signature.

PROJET DE DELIBERATION POUR SUPPRESSIONS DE POSTES

Le Maire précise que ce projet sera adressé au Comité Technique du Centre de Gestion pour sa séance du 28 septembre 2021 et invite les membres à en délibérer.

Compte tenu des vacances d'emplois créées suite aux avancements de grade, il est nécessaire de supprimer des postes permanents d'adjoints techniques à temps complet ou à temps non complet à savoir :

- 2 postes d'adjoint technique à 13.5/35ème,
- 2 postes d'adjoint technique à 27/35ème,
- un poste de rédacteur à temps complet,
- un poste d'adjoint technique ppal 2eme classe à temps complet,

A compter du 1^{er} octobre le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIFS AUTORISES	EFFECTIFS POURVUS	ECA RT	ETP
FILIERE CULTURELLE	B	1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		4	3	1	3.0
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF principal de 2 ^{eme} CLASSE	C	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	1	1	0	1
Agent accueil	C	1	0	1	0
FILIERE TECHNIQUE		15	10	5	7.9
TECHNICIEN	B	1	0	1	0
AGENT DE MAITRISE	C	2	1	1	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{eme} CLASSE	C	3	3	0	2.2
ADJOINT TECHNIQUE	C	6	4	2	4
ATSEM PPAAL 1 ^{EM} CLASSE	C	1	1	0	1
ATSEM PPAAL 2EME CLASSE	C	1	1	0	0.7
TOTAL GENERAL		20	14	6	11.9

PROJET DE TERRITOIRE DU GRAND REIMS : temps 1 : avril 2021

Suite à l'enquête lancée par le Grand Reims, le projet de territoire a été présenté au pôle territorial de Gueux mardi 1er juin par Madame la Présidente.

Lancé en octobre 2020 par la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR), le Projet de Territoire définira prochainement la feuille de route de l'action publique locale et les axes stratégiques de développement pour les 143 communes dans les 10 à 15 ans à venir. Il s'agit à travers cette démarche co-construite d'une part de se donner un cap commun et se dire où nous souhaitons aller ensemble, mais aussi d'anticiper les effets des grands changements à l'œuvre.

Le projet se fait selon 3 temps :

- temps 1 : d'où venons nous ?
- temps 2 : où voulons nous aller ensemble
- temps 3 : comment voulons nous y aller ensemble.

PLANNING TRAVAUX AVENUE DE REIMS

Présentation du planning de réalisation des travaux de réaménagement de l'avenue de Reims par Monsieur RONSEAUX (voir planning en annexe).

PROJET DE CREATION DE L'AGENCE POSTALE :

Monsieur RONSEAUX et Madame COLZY indiquent au conseil que La Poste, en raison du déclin de ses activités traditionnelles, envisage de restreindre encore ses horaires d'ouverture au public. Elle propose donc à la commune la mise en place de solutions de partenariat, notamment la création d'une agence postale communale.

Un débat s'engage au sein du conseil quant à la reprise ou non de ce service au sein de la mairie mais les avis étant divergents, le sujet sera étudié de façon plus approfondie avant de le présenter à nouveau au conseil.

II. QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur avancée chantier construction cellules commerciales et sur les locations**

Le délai de livraison de fin juin pour la superette Carrefour sera respecté.

Pour l'instant, deux baux sont signés, Carrefour et une pizzeria/produits italiens est en cours de signature. Il reste deux cellules à louer.

- **Point sur avancée chantier football**

Le terrain synthétique sera livré en juillet 2021. Le terrain naturel en juillet 2022.

- **Retour sur la réunion avec l'équipe de maîtrise d'œuvre du lotissement Le Moulin à Vent**

Une première réunion de présentation de l'équipe de maîtrise d'œuvre (SLG Paysage) et de l'équipe ARTELIA (assistant à maîtrise d'ouvrage carbone) a eu lieu le 1^{er} juin 2021.

- **Pose d'un panneau à affichage variable numérique**

Il est envisagé de le positionner près du pôle commercial et qu'il soit double face. Une réflexion est en cours.

FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU 08/06/2021

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

N° des délibérations	Objet des délibérations
DE202148	AUTORISATION POUR LANCEMENT MAITRISE OEUVRE SALLE MULTIACTIVITE
DE202149	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR LE BUDGET MEDIATHEQUE
DE202150	AMORTISSEMENT DU PHOTOCOPIEUR CAISSE DES ECOLES
DE202151	AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR AVENANTS CELLULES COMMERCIALES

Séance close à minuit